

DISONS STOP !!



ÉCOLOGIE

NOTRE ENVIRONNEMENT,
NOTRE ENGAGEMENT

*Nous n'héritons
pas de la terre
de nos parents,
nous
l'empruntons à
nos enfants...*

Antoine de Saint-Exupéry.



CECI N'EST PAS À JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !



LA POLLUTION

ON COMPTE PLUS D'UN MILLION DE TONNES DE DÉCHETS ET PLUS DE 9.9 TONNES DE CO2 PAR HABITANT EN FRANCE EN 2020

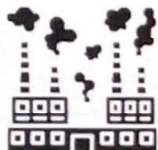
PRINCIPALES CAUSES :

• LES SITES INDUSTRIELS :



- POLLUTION DE L'AIR AVEC LES FUMÉES QUI SONT REJETÉES PAR LES USINES.
- LA POLLUTION DES SOLS ET DE L'EAU AVEC LE REJET DES EAUX USEES OU DE DÉCHETS INDUSTRIELS.

• VIE DE TOUS LES JOURS :



- LES TRANSPORTS
- LA POLLUTION NUMÉRIQUE
- GASPILLAGE ET SURCONSUMMATION

• LES NOUVEAUX FLÉAUX :



- INCENDIE VOLONTAIRE → JUSQU'À 10ANS DE PRISON ET 150000 € D'AMENDE
- TRAFFIC DE DÉCHETS EN BANDE ORGANISÉ → 7ANS DE PRISON ET 150000 € D'AMENDE
- LES DÉPÔTS SAUVAGES → AMENDE DE 135€

LA BIODIVERSITÉ EN DANGER

C'EST L'ENSEMBLE DES ÊTRES VIVANTS (BACTÉRIES, CHAMPIGNONS, PLANTES, ANIMAUX, HUMAINS, ETC...) EN INTERACTION AVEC LEUR ENVIRONNEMENT

PRINCIPALES CAUSES :

-ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES
EN EFFET PLUS 100 000 ANIMAUX DE COMPAGNIE EXOTIQUES SERAIENT ENTRÉS ILLÉGALEMENT SUR LE TERRITOIRE CHAQUE ANNÉE SOIT 25 % DES ANIMAUX COMMERCIALISÉS

- POLLUTION
- SURPÊCHE DES OCÉANS
- EXCES DE LA CHASSE
- DÉFORESTATION
EN EFFET, 2400 ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION EN FRANCE
- URBANISATION



ON COMPTE PLUS DE 3 1400 DÉLITS OU CONTRAVENTIONS CONTRE L'ENVIRONNEMENT ENREGISTRÉS PAR LES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE NATIONALE

LES CRIMES CONTRE LA BIODIVERSITÉ :

- 25% SONT DUS L'EXPLOITATION FORESTIÈRE
- ENVIRON 35% AFFECTENT LES ANIMAUX
- 13% SONT DUS À LA RÉGLEMENTATION SUR LA CHASSE ET LA PÊCHE

COMMENT RÉAGIR ?

LES PETITS GESTES DU QUOTIDIEN :

- TRIER SES DÉCHETS
- RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS EN COMMUN, LE VÉLO OU LA MARCHÉ



SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'ACTIVITÉS CRIMINELLES CONTRE L'ENVIRONNEMENT SIGNALEZ-LE!



☎ : 01 30 91 39 99

OU



L'OCLAESP EST UN SERVICE DE POLICE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE FRANÇAISE COMPÉTENT POUR CONNAÎTRE OU CONTENTIEUX DÉCOULANT DES ATTEINTES PORTÉES À L'ENVIRONNEMENT ET À LA SANTÉ PUBLIQUE